



<http://journallepont.ca>
journallepont@hotmail.com

CLDAO-hugolacroix
Vol. 10 No 7 - Novembre 2020

Un investissement majeur de près de 80 000 \$ pour cette technologie allemande

CABOCHÉ

- Prévention anti-âge
- Rides et ridules
- Peau relâchée (visage et corps)
- Amas graisseux localisés
- Cellulite

BTL Exilis ultra

- Vergetures
- Paupières tombantes
- Cicatrices
- Cicatrices d'acné
- Pores dilatés

229, 2e rue Est, Suite B - La Sarre (Qc) J9Z 2G7
Tél.: 819-333-9869



Disponible au salon **La Caboché** de La Sarre

Sommaire

Actualités	
Affaires municipales	10-11
Environnement	
Histoire	
Loisirs	
Opinions - Billet	3
Vie communautaire	6-7

Chroniques	
*J.-Pierre Robichaud	3
*Gilles Fortier	11
*Cercle de fermières	12
*Francine Gauthier	5
*Félix Goulet	14
*MFC	12
*Lise Bouillon	4-5

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : J.-P. Robichaud
Vice-présidente : Christiane Plante
Infographiste
Secrétaire : Clarisse Vachon
Trésorière : Denise Mercier
Administrateurs : André Chrétien
Lise Bouillon
Rédacteur en chef : André Chrétien

Imprimé par Impressionplus, La Sarre

Placez votre publicité
dans **LE PONT**

**C'est une visibilité
incontournable**
Tiré à 665 exemplaires

1/8 page - carte professionnelle 18 \$
1/4 page 25 \$
1/8 page couverture 40 \$
1/2 page 40 \$ - Page 70 \$
annonces classées 5 \$

journallepont@hotmail.com

C. Plante 819 782-4233
A. Chrétien 819 787-2996

Tombée: 18 du mois

RECYCLAGE TEXTILE



André Chrétien

Le recyclage du recyclage

Recyclage, voilà un terme à la mode, on recycle le plastique, le métal, le papier, les vêtements, etc. À Palmarolle, nous pouvons profiter d'un comptoir où l'on fait le recyclage de vêtements qui peuvent encore convenir à un second usage immédiat, sans retouches ou modifications. Plusieurs dames bénévoles consacrent beaucoup de leur temps à en faire le tri, l'étalage et la distribution.

Il arrive cependant que certaines pièces ne soient pas aptes à une seconde utilisation, soit parce qu'elles sont trop usées, trouées ou endommagées. Elles devraient donc prendre le chemin du dépôt ou se retrouver dans la poche des torchons ou des guenilles, mais certaines échapperont à ce malheureux destin.

Eh oui, le Journal Le Pont a été invité à visiter un atelier où l'on trouve, où l'on invente des moyens de les utiliser de nouveau pour un usage non seulement utilitaire, mais pour les transformer en œuvres d'art... ou presque. Dans ce local, on retrouve quatre métiers à tisser où, sur chacun, est

déjà montée une pièce en voie de réalisation : une nappe, un linge à vaisselle, une couverture, un tapis, selon les dimensions propres à chacune.

Le fait d'avoir dans sa propre maison quatre de ces appareils, c'est déjà particulier, mais ce qui distingue le travail de la propriétaire des lieux, madame Lise Bergeron, ce sont les matériaux qu'elle utilise pour ses œuvres. Cette matière première lui est fournie par le comptoir familial des Chevaliers de Colomb.

La première opération consiste à détricoter, à « détisser » les tissus, brin par brin, ce qui est un travail de moine. En même temps, il lui faut enrouler ces filaments en pelotes différentes, selon le matériau dont ils sont composés : laine, coton, fibre synthétique, nylon, etc. Parfois un tissu est fabriqué de deux types de fils, c'est donc à deux mains qu'elle doit détricoter pour séparer ces deux différents brins et en confectionner des pelotes séparées.

Madame Bergeron est tellement emballée par sa nouvelle vocation qu'elle a repris l'appartement

qu'elle louait dans son sous-sol pour le convertir en atelier de tisserande. Non seulement elle consacre plus de la moitié de ce grand espace pour ses métiers, mais il lui faut aussi beaucoup d'étagères, d'armoires, de meubles de rangement pour les matériaux récupérés, ainsi que pour les produits déjà confectionnés qu'elle range précieusement en vue de la vente.

On a pu constater sa présence au marché public tous les vendredis de l'été dernier. Elle a aussi un comptoir de vente de ses produits à son domicile; elle fait souvent don à plusieurs organismes comme prix pour les œuvres de bienfaisance. Elle est reconnaissante envers les bénévoles du comptoir familial ainsi qu'aux Chevaliers de Colomb qui le patronnent.

Le but de ce reportage n'est pas d'offrir de la publicité gratuite à madame Lise, mais bien de faire connaître le magnifique travail qu'elle fait avec des moyens et des matériaux peu coûteux, mais qui exige des heures de travail méticuleux.



Jean-Pierre Robichaud

Des « pyramides » découvertes en Abitibi

Nous sommes en l'an 2520. Il y a quelques centaines d'années, des bouleversements climatiques, des catastrophes naturelles et de mortelles éruptions solaires ont décimé l'Humanité. Quelques pochettes d'humanoïdes ont survécu, éparpillées sur un immense territoire. Les satellites ainsi que les ordinateurs qui rythmaient et contrôlaient la vie de ces derniers sont hors d'usage depuis belle lurette de sorte que ce qui reste des Humains est presque revenu à l'âge de pierre. Les connaissances du passé ayant été perdues depuis longtemps, ils se croient seuls sur la planète.

Un groupe de ces Humains remonte péniblement des voies d'eau à bord de rudimentaires esquifs. Devenus nomades, ils sont à la recherche d'un endroit où ils pourraient s'implanter et survivre. Ils s'orientent à l'aide de vieilles cartes géographiques délavées et peu lisibles. Un jour, ils abordent un endroit qui fut autrefois l'Abitibi, peuvent-ils difficilement lire sur la carte fripée. La nature y avait repris ses droits et recouvert le territoire d'une dense forêt.

Après quelques jours de repos sur la rive d'un lac, ils décident d'explorer les alentours. Ils remontent lentement une rivière tout en méandres et aux eaux paresseuses. Et voilà que bientôt ils aperçoivent avec stupéfaction un dôme blanc émergeant de la canopée. Du coup, ils sont intrigués. Ils s'approchent lentement, guidés par la coupole luisant au soleil. Sur place, ils découvrent un étrange monument envahi par la végétation. C'est un immense cigare vertical percé de haut en bas, sur un côté, de plusieurs petites ouvertures carrés. De lointains souvenirs, que la mémoire leur a transmis, remontent lentement à la surface et ils spéculent. Serait-ce une reproduction de fusées d'une très vieille civilisation? Ou une résidence des temps anciens? Des observatoires du ciel?

Ce qui précède est une fiction, bien sûr. Mais à l'évidence, advenant que la vie humaine disparaisse un jour du territoire abitibien, il y a fort à parier que des vestiges de notre passage subsisteront longtemps. Il y a 6 000 ans, les Égyptiens ont élevé des monuments gigantesques qui, aujourd'hui, trônent encore et défient le temps. Dans 500 ans, en Abitibi, nous aussi aurons nos « pyramides ».

Ce seront nos silos verticaux en dalles de ciment.

Déjà, sur des fermes abandonnées, les bâtisses sont écrasées mais le silo tient bon, témoin d'un temps plus prospère. Construits à partir des années '70, ces silos en ciment connurent leur apogée dans les années '80 et '90. Plusieurs producteurs de lait en possédaient un, deux, parfois trois ou quatre. Ils servaient à entreposer le fourrage, détrônant du coup la petite balle de foin sec. La méthode de conservation était excellente, mais la récupération s'avérait problématique, surtout en hiver quand le gel leur faisait la vie dure.

Puis arriva un nouveau concept : l'ensilage de balles rondes. Ce sont ces longs boudins blancs qu'on aperçoit maintenant un peu partout chez les cultivateurs. Et voilà détrôné à son tour le silo en dalles de ciment, pointant toujours fièrement son dôme vers le ciel.

À l'instar des pyramides d'Égypte, nos silos verticaux, « pyramides » de l'Abitibi, défieront eux aussi le temps. Ils rappelleront aux colonisateurs d'un lointain futur qu'ils ne sont pas les premiers à arpenter le territoire.



Lise Bouillon

Modifications aux lois en matière familiale

Suite de l'article qui a paru dans le journal du mois d'octobre dernier.

Aider à lutter contre la violence familiale

Avant les modifications, la Loi sur le divorce ne prévoyait pas de mesures pour aider à lutter contre la violence familiale, même si celle-ci peut avoir de graves conséquences sur le bien-être des enfants. Les modifications à la Loi sur le divorce comblent cette lacune.

Aux fins de l'application de la Loi sur le divorce, la violence familiale est définie comme toute conduite :

- violente;
- menaçante;
- qui dénote, par son aspect cumulatif, un comportement coercitif et dominant;
- qui porte un membre de la famille à craindre pour sa sécurité;
- qui expose directement ou indirectement un enfant à une telle conduite.

Les mesures suivantes lutteront contre la violence familiale :

- Les tribunaux devront tenir compte de la violence familiale. Une liste de facteurs a été ajoutée à la Loi sur le divorce pour aider les tribunaux à évaluer la gravité de la violence et son incidence sur le rôle parental dans l'avenir lorsqu'ils décident des arrangements parentaux qui seraient dans l'intérêt de l'enfant.
- Avant de rendre une ordonnance parentale, une ordonnance de contact ou une ordonnance alimentaire, les tribunaux devront tenir compte de toute autre procédure ou ordonnance visant l'une ou l'autre des parties. Ainsi, on évitera les situations où les ordonnances du tribunal de la famille entrent en conflit avec les ordonnances rendues par un tribunal pénal. Par exemple, les ordonnances de contact ou de temps parental rendues par un tribunal de la famille peuvent entrer en conflit avec une ordonnance d'interdiction rendue contre l'une des parties.

Réduire la pauvreté

Après un divorce ou une séparation, les époux et les enfants sont beaucoup plus à risque de vivre dans la pauvreté s'ils ne reçoivent pas le soutien financier auquel ils ont droit. La législation mise à jour comprend les mesures suivantes :

- Offrir davantage d'outils pour établir la pension alimentaire pour enfants et exécuter les ordonnances alimentaires. Par exemple, dans certaines circonstances, le gouvernement fédéral sera en mesure de divulguer des renseignements fiscaux pour définir le montant exact des pensions alimentaires pour enfants. Conformément aux lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels, seuls certains groupes, comme un juge ou un programme d'exécution des ordonnances alimentaires, seront autorisés à obtenir ces renseignements. La Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et ses règlements d'application auront des limites claires en ce qui concerne les personnes à qui ce type de renseignements peut être communiqué et à quelles fins.
- Réduire le besoin de coûts judiciaires élevés. S'adresser aux tribunaux est coûteux. Diverses mesures dans ces lois visent à réduire la nécessité pour les familles d'avoir recours aux tribunaux en améliorant l'accessibilité et l'efficacité du système de justice familiale.

Accroître l'accessibilité et l'efficacité du système de justice familiale

Certaines nouvelles mesures permettront de simplifier les processus administratifs et de rendre la justice familiale plus accessible et moins coûteuse :

- Les services administratifs provinciaux de pensions alimentaires pour enfants seront en mesure d'exécuter certaines tâches qui incombent actuellement aux tribunaux, de sorte qu'il serait plus rapide, moins coûteux et moins contradictoire de déterminer ou de recalculer le montant des pensions alimentaires pour enfants;



Francine Gauthier

Le terroir

L'AGRICULTURE DE PROXIMITÉ ÉCOLOGIQUE



Nous avons la chance de vivre dans une région jeune centenaire. Bien que nombre de terres soient maintenues en production de manière conventionnelle, beaucoup d'autres sont en friche depuis longtemps dont certaines ne servent que de réserves pour le fourrage indispensable à l'élevage de bovins. Le reste étant à l'abandon...

Une terre en friche qui n'a reçu aucun intrant depuis des décennies pourrait constituer un terroir intéressant pour qui voudrait amorcer un virage vers une agriculture écologique. Le terroir est toujours unique et c'est la biodiversité de son sol qui le caractérisera. Le choix d'une ou de plusieurs cultures, d'un ou de plusieurs élevages en déterminera la richesse et rétablira l'équilibre souhaitable. Un sol est équilibré lorsque les oiseaux y sont présents, les micro-organismes, les insectes, utiles ou même nuisibles et ces derniers seront vite repérés par les volatiles, quels qu'ils soient. Tout contribue à l'équilibre vital d'un sol sauf les intrants chimiques qui nuisent à moyen et à long terme à la biodiversité.

Nous sentons ce besoin de plus de vie autour de nous et en nous. Nous nous méfions de plus en plus de l'industrie alimentaire qui altère les aliments. Ceux qui sont issus de l'agriculture conventionnelle ne sont en rien comparables, sinon par leur nom, à ceux qu'un sol en santé peut produire. Tout cela se vérifie chaque année à la belle saison si nous daignons fréquenter les marchés publics qui réunissent les producteurs maraîchers de notre région pour nous offrir des produits sains, souvent biologiques, non contaminés par les engrais chimiques. Ainsi, nous regagnons un contact avec la nature par l'alimentation et il est intéressant de constater l'engouement pour le jardinage et la cuisine que le contexte si particulier de la pandémie a pu susciter chez beaucoup de gens devenus soucieux de leur santé.

Malheureusement, les systèmes sont établis de telle sorte que seules les grandes entreprises agricoles bénéficient du soutien de nos gouvernements. Si on veut que les choses changent, il faut bien commencer quelque part et permettre l'accessibilité aux terres, le développement de petites exploitations et la multiplication des petites fermes de proximité. En favorisant déjà les petits producteurs locaux, nous agissons pour qu'un réel changement se produise et que les politiques agricoles s'adaptent aux attentes d'une population de plus en plus consciente des tenants et aboutissants d'une agriculture à revoir de fond en comble.

Paraît cette semaine aux Éditions du passage un ouvrage fort intéressant sur la culture fondamentale intitulé **Autoportrait d'un paysan rebelle**, par Christian Barthomeuf. La préface de Laure Varidel en fait l'éloge. Ce documentaire s'adresse à qui veut encore élargir sa conscience face aux bienfaits d'une agriculture peu interventionniste, mais saine et porteuse de sens pour les générations futures et les siècles à venir. À lire...

- Les services provinciaux qui effectuent de nouveaux calculs seront autorisés à recalculer la pension alimentaire pour enfants en tout temps, au besoin, plutôt que selon un calendrier fixe;
- Le processus de modification d'une ordonnance alimentaire pour les parties vivant dans des provinces ou des territoires différents sera simplifié, ce qui permettra la participation d'un seul tribunal plutôt qu'un tribunal dans chaque province ou territoire concerné;
- Les professionnels du droit devront encourager les clients à utiliser des processus de résolution des différends familiaux, le cas échéant, pour tenter de résoudre leurs différends en droit de la famille;
- Certaines modifications contribuent à rendre la loi plus claire, comme la correction des incohérences dans les versions anglaise et française de la loi.

Cette initiative rapproche également le Canada de son adhésion à deux conventions internationales en droit de la famille :

- la Convention de La Haye de 1996 concernant la protection des enfants;
- la Convention de La Haye de 2007 sur le recouvrement des aliments destinés aux enfants.

Le Canada ne peut ratifier les conventions et devenir partie à celles-ci tant que les modifications législatives ne sont pas entrées en vigueur et qu'au moins une province ou un territoire ait également apporté les modifications législatives nécessaires. L'adhésion à ces conventions faciliterait la résolution de certaines questions de droit de la famille lorsque l'une ou plusieurs des parties vivent dans un autre pays.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site : www.justice.gc.ca/fra/df-fl/mdf-cft/fam



Il pleut des maïs à Dagenais

Le 25 septembre dernier se déroulait une épluchette de blé d'Inde pour les élèves du secondaire de l'école Dagenais de Palmarolle. Les élèves ont pu déguster leur maïs sous le soleil en plus de faire d'autres activités telles qu'un rallye.

Cette activité s'est réalisée en suivant toutes les recommandations concernant la Covid-19. Les enseignants avaient leur masque, des gants et des lunettes de sécurité et les élèves devaient rester dans leur bulle-classe pour manger et remettre leur masque lorsqu'ils avaient terminé. Des portions de beurre individuelles étaient prévues pour mettre sur les maïs.

Les responsables de l'activité tiennent à remercier chaleureusement leurs précieux commanditaires.

Encore une fois, sans les entreprises d'ici, nous ne pourrions faire vivre de belles activités comme celle-ci à nos élèves! Merci!

Les responsables de la vie étudiante



• LES MARCHÉS •
Tradition



Restaurant **Au Ptit Bonheur**



(819) 787-3777

175 Principale, Palmarolle

Propriétaires: Franco et Valérie Bardoletau, Guy Bédanger

Services offerts

*Menu du jour
Repas pour emporter
Brunch du dimanche
Salle privée
Terrasse*



Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau

PHARMACIENS - PROPRIÉTAIRES

84, 5^e Avenue Est
La Sarre (Québec) J9Z 1K9

Tél.: (819) 333-1160

Fax.: (819) 333-3534

Pharmacie Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau Inc.

Affiliée à



Périple d'un séjour à l'africaine

Aline Bégin

Que diriez-vous de savoir ce qui se passe de l'autre bord? L'autre bord de l'Atlantique où je me suis envolée après avoir rompu avec le passé, rien de mieux que se dépayser. Quitter la réalité virtuelle et visiter le réel. Le 8 septembre dernier, à bord de l'avion, je mettais le cap sur le continent africain en Côte d'Ivoire!

Curieux de savoir la raison de partir si loin, je rassurais ma famille et mes ami-e-s en évoquant qu'il n'y avait qu'un rêve encore à réaliser dans ma liste. Ce désir entretenu depuis les séjours prolongés de plusieurs membres de ma famille dans ce pays qui me fascinait depuis mon adolescence.

D'abord, l'accueil était bien orchestré avec la famille d'un ami résidant en Outaouais. Ensuite, il m'a été suggéré de rencontrer à l'hôtel, un contact bien apprécié établi avant mon départ, deux frères qui devenaient mes guides. Nous avons fait connaissance au restaurant, une terrasse sur le toit. Quel contraste avec l'Abitibi! Le quartier Palmerais différait avec le village de Palmarolle. Du haut de ces cinq étages, toute une équipe de serveurs, tout aussi polis les uns que les autres avec un sens du devoir très professionnel, à l'allure de maîtres d'hôtel d'une époque révolue depuis des lunes ici en Amérique du Nord m'accueillait chaque jour avec un sourire des plus rassurants.

De la réception au service de chambre, la cuisine et les mets offerts étaient à la hauteur. Les mets africains à l'honneur à la terrasse et le samedi soir un orchestre présentait un spectacle de musique populaire. J'y ai dansé à la manière afri-



caine, ce qu'eux ont trouvé bien amusant. Le plaisir incontournable que j'ai ressenti tout au long de mon voyage était la convivialité des gens rencontrés et la simplicité dans la communication. Le sentiment d'être accueillie avec tout ce qui pouvait être réconfortant pour moi. Cet accompagnement rendait responsables mes hôtes de mon bien-être et de mon sentiment de sécurité, fort apprécié dans une période aussi peu rassurante que nous vivons tous.

La première semaine s'est terminée par un périple à Bassam, un village d'artisans au bord de l'Atlantique à cinquante minutes de taxi de la ville. Mes amis et moi étions sur une terrasse au bord de la mer avec un menu de service hors pair. Toujours aimable, chaque personne rencontrée a toujours tenu une attitude de haut respect quant à la façon de s'adresser aux personnes peu importe la situation. J'ai beaucoup appris de cette sagesse généralisée en société. Moi, la grande fondeuse toujours prête à mener des batailles, j'ai dû me rassoiser et observer l'application de la générosité plutôt que la générosité elle-même. Je m'explique. Là-bas, chaque jour est une course folle pour sa survie. On négocie le taxi mais on paie chaque personne qui nous rend service. C'est une façon d'entretenir l'économie locale. Les gens ont le cœur sur la main, ils offrent leur temps, leur disponibilité sans démontrer qu'ils ont à cœur votre richesse. Ils sont discrets et savent vous démontrer qu'ils vous aiment par leur sincérité, leur naturel résultant en apparence d'une authenticité à peine voilée.

Quand on se réfère à nous-mêmes avec ce que l'on a établi comme langage et valeurs dans notre propre pays, ailleurs ces choses sont confrontées à une nouvelle réalité, celle de la richesse relative et de la pauvreté subsistante. Comment faire pour rencontrer ces deux réalités dans un monde en pleine crise d'identité?

Chaque jour j'étais exposée à cette réalité et je devais prendre une nouvelle posture. Les gens tellement gentils m'ont offert ce qu'il y avait de mieux, leur ouverture sur l'autre toujours discrète. Les deux dernières semaines, je les ai passées en appartement avec vue sur la terrasse du jardin où les mets africains abondaient. J'y ai rencontré des femmes qui m'ont offert chacune un costume traditionnel, ce qu'elles portent au quotidien, une robe longue ou le pagne cintré et la blouse rehaussée de manches bien moulées. En ville, les femmes avaient des costumes très chics. Les hommes très fiers de leurs vêtements sont toujours bien mis. Les jeunes hommes portent le pantalon à la mode sur le bas des hanches laissant paraître leur sous-vêtement. Les jeunes filles portent la jupe courte.

En Côte d'Ivoire où tout semble possible, le sentiment de liberté reste présent chaque instant alors que celle-ci demeure fragile, une sensation d'insécurité paraît sur le point d'éclater. Je suis repartie en rêvant de nos grands espaces abitibiens, heureuse d'avoir exploré un monde nouveau en effervescence. Aux douanes canadiennes, j'ai été surprise de constater que notre pays au respect des droits et libertés avait des restrictions de contrôle exagérées. L'accueil vécu était déjà chose du passé.

La santé de tous est entre nos mains

Application Alerte COVID



L'application Alerte COVID est un outil complémentaire que vous pouvez utiliser afin de limiter la propagation du virus de la COVID-19. Elle permet de vous avertir si vous avez été en contact avec une personne qui a contracté la COVID-19. Vous recevrez une notification et des recommandations si vous avez été à moins de deux mètres, pendant plus de 15 minutes, de quelqu'un qui s'est déclaré infecté au cours des 14 derniers jours. L'application est gratuite, facilement accessible et sécuritaire en ce qui concerne la protection des données personnelles.

L'application ne remplace pas les mesures sanitaires comme le lavage des mains, le respect de la distanciation ou le port du masque.



Votre
gouvernement

Les trois choses qu'Alerte COVID fait :

- 1 Vous envoyer une notification si vous avez été en contact avec quelqu'un qui a reçu un diagnostic positif de COVID-19.
- 2 Vous diriger vers les informations pertinentes en lien avec ce que vous devez faire après avoir reçu la notification d'exposition.
- 3 Si vous avez reçu un test positif, informer les autres utilisateurs qu'ils ont côtoyé une personne ayant signalé dans l'application un résultat positif au test de la COVID-19, de manière anonyme et sans partager de renseignements personnels.

Les deux choses qu'Alerte COVID ne fait pas :

- 1 Accéder à vos données personnelles et à des informations relatives à votre santé, les recueillir ou les archiver.
- 2 Utiliser le GPS de votre appareil et connaître votre emplacement ou toute autre coordonnée personnelle.

L'utilisation d'Alerte COVID est entièrement volontaire. Vous décidez de la télécharger, de l'utiliser ou de la supprimer comme bon vous semble. **Plus les gens seront nombreux à l'utiliser, plus l'application sera efficace pour freiner la transmission.**



Pour télécharger l'application :
Quebec.ca/AlerteCovid

Comment fonctionne-t-elle ?

Alerte COVID s'exécute en arrière-plan, dans votre appareil, sans compromettre ni interrompre vos activités. L'application utilise la fonction Bluetooth intégrée à votre téléphone intelligent pour déterminer à quelle distance vous vous trouvez d'autres personnes qui utilisent aussi l'application.

Elle échange des codes aléatoires avec d'autres utilisateurs de l'application situés à proximité, toutes les cinq minutes. Les codes aléatoires ne peuvent pas servir à vous identifier ni à déterminer où vous vous trouvez. Elle conserve les codes sur votre téléphone pendant 14 jours.

Chaque jour, lorsque votre appareil se connecte à Internet, Alerte COVID fait une recherche de correspondance entre vos codes aléatoires et ceux d'autres personnes ayant indiqué dans l'application qu'elles avaient reçu un résultat positif. Même si l'application trouve des codes correspondants, il n'est pas possible de faire le lien avec les individus. **Votre identité demeure confidentielle tout comme celle des autres personnes qui utilisent l'application.**

Si l'application trouve des codes correspondants, cela veut dire que, dans les deux dernières semaines, et ce, pendant plus de 15 minutes, vous avez été à moins de deux mètres d'un autre utilisateur de l'application

qui a reçu, depuis, un résultat positif au test et qui a accepté de partager l'information avec les autres utilisateurs. Vous recevez donc une notification d'alerte :

- qui vous indique que vous avez possiblement été en contact avec la COVID-19 ;
- qui vous informe des prochaines étapes à suivre.

Aucun renseignement personnel ni donnée de localisation ne sont partagés. Il est donc impossible de connaître le moment et l'endroit où vous avez été en contact avec la personne infectée.

Comment indiquer dans l'application que vous avez reçu un résultat positif à un test de dépistage ?

Si le résultat de votre test de dépistage est positif et que vous avez reçu un appel des autorités de santé publique, vous pouvez demander une clé à usage unique. Pour ce faire :

- Appelez au numéro de téléphone indiqué dans l'application dès que possible.
- Notez la clé qui vous sera donnée après la vérification de votre identité et de votre résultat de test.
- Entrez la clé dans l'application à l'intérieur d'un délai de 24 heures. Après ce délai, elle expirera.

Si vous choisissez de communiquer votre résultat positif aux autres utilisateurs de l'application, Alerte COVID ne partagera aucun renseignement qui pourrait vous identifier. C'est à vous de décider si vous souhaitez partager ce diagnostic. **Votre anonymat sera toujours préservé.**

Votre vie privée est protégée

Alerte COVID n'utilise pas le GPS de votre appareil et ne connaît ni votre nom, ni votre numéro de téléphone, ni vos coordonnées personnelles, ni aucun autre renseignement sur votre état de santé.

Utiliser l'application Alerte COVID, c'est se protéger tout en protégeant ses proches.

Quebec.ca/coronavirus

☎ 1 877 644-4545

Québec



**Prochaine séance du conseil
2 novembre 2020**
124 rue Principale, à Palmarolle.

Les séances ont lieu le premier lundi du mois (sauf exceptions), à 19 h, à la grande salle du Centre municipal, située au 124 rue Principale, à Palmarolle.

Selon l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, les séances du conseil peuvent être maintenant tenues devant public, en respectant les mesures d'hygiène (lavage des mains, distanciation, masque). Donc, puisque le public est autorisé à assister aux assemblées, le conseil n'a plus l'obligation d'enregistrer (en audio ou en vidéo) les séances du conseil. Il n'y aura donc plus d'enregistrements pour les prochaines séances, à moins que, à cause des mesures de distanciation qui entraînent la restriction du nombre de personnes dans la salle, nous serions obligés de refuser des gens d'entrer lorsque la capacité de la salle sera atteinte, à ce moment-là, nous serons obligés d'enregistrer la séance parce que ces gens n'auront pu y assister. Cet enregistrement sera alors diffusé sur le site Internet de la municipalité à l'adresse palmarolle.ao.ca sous l'onglet « La municipalité » et dans le menu « Séances du conseil en audio ».

Si vous avez des demandes au conseil municipal ou des questions reliés aux séances du conseil, vous pouvez contacter la municipalité au 819 787-2303 au poste 221 ou par courriel à l'adresse palmarolle@mrcao.qc.ca, en indiquant clairement que c'est une question pour le conseil municipal.

À TOUS LES COMITÉS ET ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ

Nous voulons mettre à jour les différents services et organismes qui se situent sur notre territoire et nous avons besoin de votre contribution pour cela. Voici les informations dont nous avons de besoin :

- Coordonnées du comité ou de l'organisme;
- Nom de la personne ressource;
- Les membres de votre conseil d'administration;
- Les activités déjà prévues pour le reste de l'année 2020 et pour l'année 2021;
- La liste de vos bénévoles.

Nous voulons mettre en place des mesures pour faciliter l'accessibilité des informations et pour ce faire nous devons avoir les bons renseignements. D'ailleurs, au fur et à mesure que des activités, bénévoles s'ajoutent ou qu'il y a des modifications à la structure de votre organisme, nous vous invitons à nous en faire part rapidement.

Vous pouvez nous faire parvenir vos informations par courriel à l'adresse palmarolle@mrcao.qc.ca, par téléphone au 819 787-2303, poste 21.

HALLOWEEN

Dû à la pandémie et pour la sécurité de tous, le conseil municipal de Palmarolle a pris la décision de ne pas autoriser la traditionnelle collecte de bonbons dans les rues de Palmarolle cette année.

Nous vous encourageons tout de même à souligner l'occasion avec votre famille de façon sécuritaire.

Aréna Rogatien Vachon

La Municipalité de Palmarolle est heureuse de vous annoncer l'ouverture imminente de l'aréna Rogatien Vachon. La date officielle pour l'ouverture de l'aréna ainsi que toutes les informations concernant les horaires de glace, activités etc. seront affichés sur la nouvelle page Facebook « Aréna Rogatien Vachon ».

Veillez noter que les estrades ne seront pas accessibles. Les tables de l'aire de restauration seront enlevées et une zone d'accueil y sera installée afin de faciliter la circulation.

Studio Santé Desjardins

Le Studio Santé, quant à lui, est désormais ouvert avec un tout nouveau système de clés à puce. Vous devrez donc prendre rendez-vous avec l'agente de bureau Marie-Andrée Dessureault au 819 787-2284 les mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 ou par courriel arena.palmarolle@mrcao.qc.ca pour mettre à jour votre dossier et récupérer votre nouvelle clé d'accès.

Nous comptons sur votre collaboration habituelle pour suivre les nouvelles consignes mises en place pour la sécurité des utilisateurs.

MESSAGE DES ENTREPRISES J.L.R

L'entrepreneur J.L.R. qui effectue la collecte des ordures et du recyclage demande aux citoyens leur collaboration en installant des réflecteurs des deux côtés de leurs bacs. Ceci est demandé parce que l'entrepreneur débute sa tournée très tôt le matin et que la visibilité n'est pas toujours très bonne et les réflecteurs aident grandement à repérer les bacs.

LES CENDRES NE VONT PAS DIRECTEMENT DANS LES ORDURES!

Nous vous transmettons encore ces informations importantes concernant la disposition des cendres de poêle dans le bac à ordures ménagères. Comme vous le savez, les cendres doivent être éteintes, complètement refroidies et sèches lorsque vous en disposez. (*Règlement municipal no 218*).

Nous désirons solliciter votre coopération envers les éboueurs en plaçant vos cendres complètement refroidies dans des sacs poubelle fermés, avant de les placer dans le bac à ordures. Ceci est dans le but premièrement de sécuriser la condition de travail des éboueurs et les camions. En effet, il est extrêmement dangereux pour ces travailleurs de devoir respirer la poussière de cendres lorsque celles-ci sont déversées librement dans le camion et, de surcroît, cette poussière est très irritante pour les yeux. En plus de garder vos bacs plus propres, cette action vous permettra aussi de vous assurer que les cendres sont bien éteintes et froides. Votre participation sera vraiment appréciée par les travailleurs et l'entrepreneur afin de prévenir les accidents de travail et les incendies dans les camions.

Nous vous rappelons aussi que, afin de respecter les normes de sécurité et le Règlement municipal n° 218, les cendres déposées dans les contenants en métal (comme les chaudières ou les seaux) avec ou sans couvercle, placés à côté du bac vert, ne seront pas ramassées par les éboueurs puisque ceux-ci empêchent les cendres de refroidir adéquatement et présentent un risque d'incendie à l'intérieur du camion.

Sachez que, toujours selon le Règlement municipal n° 218 à l'article 13.1, vous vous exposez à une amende pouvant atteindre 300 \$:

« Toute contravention au présent règlement rend le délinquant passible d'une amende ne dépassant pas trois cents dollars (300 \$), sans préjudice des autres recours qui peuvent être exercés contre lui. »

Support à rouleau de papier

Gilles Fortier

Dans le passé, il était courant de voir ces supports à rouleau de papier trôner sur les comptoirs du magasin général ou des épicereries avec le cône de ficelle pas très loin.

Parlant de cône de ficelle, je me souviens d'avoir vu un cône sur une tablette au mur et la ficelle montait au plafond, passait dans des vis à œillet et descendait juste au-dessus du rouleau de papier.

En 1905 Elvah Orville Bulman loua une grange pour 200 \$ par mois et y installa sa compagnie soit *The E.O. Bulman Mfg Co Inc.* et débuta la fabrication de sa première invention : le porte-cône de ficelle. Par la suite, il inventa le porte-rouleau de papier, ce fut le succès instantané. Les deux que je vous présente datent des années 50. Le petit de 18" est le modèle de base, mais il peut être vissé à un mur, le gros de 24" est le modèle de luxe n° 520. Le papier utilisé était toujours le papier brun ciré.

J'ai été surpris de constater, bien qu'on ne les voie plus, qu'ils sont encore en production, donc ils se retrouvent sûrement quelque part sous un comptoir. Les photos sur le Net nous les montrent avec du papier à motif comme dans le temps des fêtes.



Sébastien Lemire - Député d'Abitibi-Témiscamingue

**En toutes circonstances,
je suis là pour vous!**

Contactez-nous pour connaître
les mesures de soutien
qui sont offertes pour vous.

- Travailleurs
- Travailleurs autonomes
- Entreprises
- Organismes

 www.lemire.info
1 800 567-6433



Réflexion pandémique

Dolores Guertin-Audet



Nous nous sommes endormis dans un monde et nous nous sommes réveillés dans un autre.

Soudain, Disney n'a plus de magie, Paris n'est plus romantique, New York ne reste plus debout, la Grande Muraille de Chine n'est plus une forteresse et la Mecque est vidée, etc.

Les calins et les bisous deviennent soudainement des armes et le fait de ne pas rendre visite aux parents et aux amis devient un acte d'amour.

Soudain vous avez réalisé que le pouvoir, la beauté, l'argent ne valaient rien et ne pouvaient pas vous procurer l'oxygène pour lequel vous vous battiez.

Le monde continue sa vie et il est magnifique; il ne met en cage que les humains. Je pense qu'il nous envoie un message : « Vous n'êtes pas indispensables. L'air, la terre, l'eau et le ciel sans vous vont bien; et même mieux. Quand vous reviendrez, rappelez-vous que vous êtes mes invités... Pas mes maîtres! »

Agir seul va plus vite. Agir ensemble, ça va plus loin!

Cercle de fermières

Quelque dix membres du Cercle de Fermières Palmarolle étaient présentes à la rencontre du 14 octobre dernier. La salle avait été disposée conformément à la distanciation requise (deux mètres). Dès qu'elles furent assises, elles ont pu enlever les masques; il a été bien agréable de voir leur joli minois. Quel plaisir de se retrouver après une si longue interruption de nos activités.

La rencontre s'est déroulée rondement. Les membres présentes ont été saisies des différentes consignes à respecter en regard de la Covid-19. Elles ont aussi signé un protocole à cet effet. Des affiches explicatives sont affichées pour bien vous guider afin d'assurer votre protection et celle des autres. Les directives doivent être respectées scrupuleusement. La phrase clé : « La sécurité des Cercles, c'est l'affaire de toutes! »

Dans la bonne humeur, les nombreuses obligations administratives ont été réglées consciencieusement entre autres, l'adoption des documents : *Règles de régie interne* et les *Règlements 2020-2021*. Dans ces dits règlements, en respect de la distanciation physique, il est spécifié que **seulement trois personnes à la fois pourront accéder à la salle de tissage**. Il est aussi exigé de signer le cahier de présences au local, d'y inscrire l'heure à votre arrivée et à votre départ, ainsi que votre numéro de téléphone.

Par la suite, les membres ont apporté leur aide afin de peaufiner le plan de travail 2020-2021. Aucune nourriture ne pouvant être demandée (Covid-19), les arts textiles seront donc à l'honneur cette année. Alors les doigts agiles, nous comptons sur vous, sachant que vous saurez nous en mettre plein la vue.

D'ailleurs, ces dames fort habiles nous ont partagé les nombreuses réalisations faites pendant et après le confinement. Elles n'ont pas chômé. Ne pouvant pas toucher aux articles d'autrui, chacune nous donnait les explications pertinentes. Nous avons encore pu constater l'ingéniosité et la dextérité des artisanes. Toutes nos félicitations! Rappelons ici que la conseillère en arts textiles attribue des points pour le *Défi mensuel (deux fermières impliquées)* et pour la désignation de la *Fermière de l'année* en juin 2021.

Bientôt, nous devrions être en mesure d'entendre le « bruit du tissage » tant espéré par certaines. En effet, Lisette Guertin et ses compagnes s'affaireront à monter des métiers pour tisser une couverture de bébé et des linges à vaisselle. Les intéressées pourront donner leur nom lors de la réunion de novembre. Nous prendrons aussi vos suggestions pour le tissage. Faites-nous connaître vos attentes.

C'est également la responsable de la salle de tissage qui verra au respect du nombre de membres ayant accès à ladite salle. Ainsi, madame Guertin vérifiera la disponibilité des personnes pour aller tisser et leur remettra les clés selon la procédure habituelle. Cependant, pour les fois subséquentes, les tisserandes devront vérifier auprès de Lisette à savoir si elles peuvent se rendre au local pour terminer leur travail. Rappelons-nous : **trois personnes seulement en même temps**.

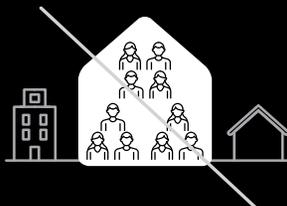
Prochain rendez-vous le mercredi 11 novembre 2020, à **19 h**, à la salle C-15, (portez votre masque).

Défi mensuel en arts textiles :

- *Masque ou couvre-visage*
- *Sous-plat et/ou sous-verre*

Merci de confirmer votre présence auprès d'une membre du conseil d'administration local ou sur la page Facebook; ceci dans le but de s'assurer du respect de la distanciation (2 mètres) dans le local.





Pourquoi éviter les rassemblements privés ?

**Éviter de se rencontrer
entre amis ou en famille
limite les contacts et freine
la propagation du virus.**

On doit réagir maintenant.



[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

☎ 1 877 644-4545

Votre
gouvernement

Québec 



Félix Goulet

Des précautions pour une belle fin de saison

Probablement qu'il y en a plusieurs parmi vous qui ont déjà remis leur embarcation pour l'hiver. Pour ma part, c'est la glace qui déterminera la fin de ma saison. Donc comme les journées se refroidissent de jour en jour, voici quelques conseils pour que ces sorties tardives soient à la hauteur de vos attentes.

Premièrement avant de parler du bateau et du matériel, attardons-nous sur le confort du pêcheur. Oui, je vous l'accorde, pêcher en novembre, ça peut être froid. Mais il y a un adage qui dit qu'il n'y a pas de mauvaise température si on porte les bons vêtements. Donc je vous recommande de bien vous habiller. L'idéal est de porter plusieurs couches de vêtements. Mettez-en plus que moins et si jamais il fait trop chaud, alors retirez-en une couche ou deux. Pour vous donner un ordre d'idées, en novembre je porte les mêmes vêtements que lorsque je vais à la pêche blanche.

Maintenant que nous sommes bien habillés, mettons le bateau à l'eau. Si la nuit a été froide et que le mercure est descendu sous le point de congélation, il se peut que la rampe de mise à l'eau soit gelée ou qu'une fine couche de glace se soit formée. Reculez tranquillement en vous assurant de ne pas endommager les ailes et les lumières de votre remorque. Régulièrement, je prends soin de casser la fine couche de glace avant de reculer à l'eau, cette opération facilitera grandement la tâche.

Une fois le bateau à l'eau, démarrez le moteur. Le point le plus important est de vérifier que la pompe à eau fonctionne. Allez derrière le bateau pour observer la sortie d'eau, si elle ne s'écoule pas, arrêtez le moteur et laissez-le reposer 3-4 minutes. Ensuite, démarrez à nouveau le moteur, laissez-le tourner au maximum une minute tout en observant la sortie de la pompe à eau. Si rien ne se passe, éteignez le moteur et laissez-le reposer encore quelques minutes. En répétant ces opé-

rations, le moteur réchauffera tranquillement le système interne ce qui fera dégeler l'eau.

Après quelques séquences de démarrage et d'arrêt, le système de refroidissement devrait fonctionner et vous pourrez vous diriger vers vos secteurs de pêche. Soyez aux aguêts dans le bateau quand vous pêchez; l'eau qui tombe sur le plancher pourrait parfois former des plaques de glace. Je n'ai pas besoin de vous faire un dessin, vous pourriez glisser et tomber à l'eau, donc le port du vêtement de flottaison individuel est de mise.

Parfois, certains me disent que c'est un peu compliqué de sortir en novembre. À ceux-là, je réponds que la réalité est beaucoup plus facile qu'il n'y paraît. La pêche en cette période est tellement bonne qu'on oublie la température plus froide. De plus c'est le meilleur temps de l'année pour prendre le plus gros poisson de notre vie.

Bonne pêche!

LE PROCÉDÉ
MENU

Exilis Ultra est une technologie non invasive qui utilise une énergie de radiofréquence monopolaire ultra performante avec des ultrasons parallèlement à un système de refroidissement de pointe. L'énergie est distribuée sur les zones précises et à une profondeur ciblée, entraînant la destruction des cellules graisseuses, la contraction des tissus fibreux de la peau et la formation de nouveau collagène pour une peau visiblement plus ferme.

On peut compter de deux à huit traitements selon la zone à traiter et l'état de la personne traitée. Des résultats sont souvent visibles dès la deuxième séance.



**229,2^E RUE EST, SUITE B
LA SARRE, QC, J9Z 2G7
819 333-9869**

EXILIS ULTRA
MENU

Remodelage et raffermisssement de la tête aux pieds

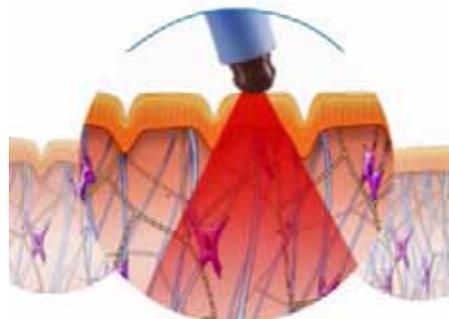
Approuvé par Santé Canada & le Secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques, l'appareil Exilis UltraMC représente une percée technologique évaluée par les leaders de l'industrie, qui offre des résultats efficaces et durables pour le remodelage du corps, le raffermisssement cutané et le rajeunissement du visage. Ses bienfaits lui ont d'ailleurs valu un grand nombre de distinctions. La technologie Exilis UltraMC permet de :

- RAFFERMIR LE GRAIN DE PEAU
- STIMULER LA PRODUCTION DE COLLAGÈNE
- ATTÉNUER LES RIDES ET RIDULES
- DISSOUDRE LES GRAISSES
- RÉDUIRE LA CELLULITE



Comment cela fonctionne-t-il ?

LE VISAGE
Atténuation des rides & Raffermisssement de la peau



PENDANT

Le chauffage volumétrique à 360 degrés désintègre les anciennes fibres de collagène et entraîne la production de collagène neuf.



Il faut le voir pour le croire

Cliquez sur la zone du corps souhaitée pour voir les résultats.



AVANT

APRÈS



APRÈS LE 2^E TRAITEMENT, IMAGE FOURNIE PAR :
Dr Nicole Hartsough



VOTRE CAISSE VOUS INFORME

La ristourne, un retour qui a plus de valeurs!

En plus de promouvoir les valeurs de partage auprès de ses communautés, Desjardins pense aussi individuellement à ses membres en partageant une ristourne avec eux.

Surveillez votre compte, pour les membres de la **Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest**, le dépôt de la ristourne devrait s'effectuer entre le 19 octobre et le 3 novembre 2020.



1,6 M\$ retournés à nos membres et en Abitibi-Ouest

Partager, c'est dans nos valeurs.

Être membre de Desjardins, c'est adhérer à ces valeurs de partage!

La vie est pleine de surprises!

Votre vie demande des ajustements? Vos assurances, tout autant. Lors de changements, pensez à adapter vos protections d'assurance vie, santé et invalidité. Pour en savoir plus, visitez desjardins.com/votrevie

Nouvelle carte Flexi Visa

Vous avez besoin d'un petit coup de main avec vos finances? Offrez-vous un peu de répit avec la nouvelle carte Flexi Visa et son taux d'intérêt de seulement 10,9 %. Pour en savoir plus sur la carte Flexi Visa, rendez-vous à desjardins.com/flexi

Avantages membres Desjardins

En tant que membre d'une caisse Desjardins, vous avez droit à une foule d'Avantages membre exclusifs pour des produits et services offerts par votre coopérative. Pour en savoir plus, rendez-vous à www.desjardins.com/avantages



ÊTRE MEMBRE DESJARDINS
A SES AVANTAGES !
desjardins.com/avantages



Desjardins
Caisse de l'Abitibi-Ouest